Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 75 (1930)

Heft: 2

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

LXXVe Année

Nº 2

Février 1930

Quelques réflexions sur l'aviation de chasse.

En ouvrant la controverse sur l'aviation à l'occasion du crédit extraordinaire demandé par le Conseil fédéral pour l'acquisition d'avions de chasse, nous ne nous doutions pas de l'écho qu'elle rencontrerait. Un de nos correspondants, officier suisse, nous écrit qu'il constate « avec tristesse », combien d'idées fausses circulent, non seulement dans notre population, ce qui est excusable, mais dans notre armée, au sujet de l'aviation en général, de l'aviation de chasse particulièrement. Ces idées fausses sont provoquées par des articles dont on ne saurait contester ni le bien-fondé ni la bonne intention, mais qui les encouragent néanmoins, involontairement, au moment où l'on s'apprête enfin à munir notre aviation militaire d'avions qui doivent la rendre capable, et cela pendant plusieurs années, de remplir la tâche qui lui incomberait dans la défense de notre territoire.

« Les avions de chasse que l'on se propose de construire et qui feront 300 kilomètres-heure et auront un plafond pratique de 8000 mètres suffiront-ils pour nous protéger contre les incursions de l'aviation d'un adversaire éventuel ? se demande notre camarade. Seront-ils suffisamment rapides et puissants ? Ou bien les progrès qu'on nous laisse entrevoir doivent-ils nous rendre très circonspects dans le choix de nos avions et nous faire plutôt attendre la réalisation, partielle tout au moins, de ces progrès esquissés ?

» Assurément, les progrès toujours plus rapides de la science permettent d'espérer les réalisations les plus auda-

1930